

Date de dépôt : 29 juin 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la condamnation des « crimes » commis par les régimes communistes totalitaires

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Virginie Keller Lopez

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1620 a été étudiée lors des séances des 23 avril et 7 mai 2007 sous l'efficace présidence de M^{me} Emilie Flamand. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit remercié.

Audition de M. Jovanovitch-Berseth, unique pétitionnaire

M. Jovanovitch-Berseth explique que sa démarche est motivée par le fait que Genève est gardienne de la charte des Droits de l'Homme. Il évoque alors les débuts du communisme ainsi que différents pays connaissant le régime communiste. Il pense qu'il est temps de condamner les idéologies déviantes du XX^e siècle, comme cela a été fait avec le nazisme.

Un commissaire s'interroge sur l'unique signature de cette pétition.

M. Jovanovitch-Berseth répond que c'était par gain de temps.

Un commissaire demande pourquoi avoir placé des guillemets au terme « crimes » dans le texte de la pétition.

M. Jovanovitch-Berseth répond qu'une certaine intelligentsia ne considère pas les exactions du régime communiste comme des crimes.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas envisager un monument évoquant toutes les atrocités et tous les crimes contre l'humanité.

M. Jovanovitch-Berseth répond que le communisme est une démarche idéologique qui a ravagé la moitié de la planète et qui a fait 80 millions de morts. Il considérerait donc ambigu de ne pas évoquer clairement le communisme dans un tel monument.

La présidente remercie alors M. Jovanovitch-Berseth.

Discussion

Un commissaire déclare que les adeptes d'Hitler sont justement réprimés alors que ce n'est pas le cas des fervents de la Russie de Staline. Il pense donc qu'il est effectivement scandaleux que le communisme n'ait jamais été condamné.

Une commissaire signale que Staline a fait 5 millions de morts et non 80 millions.

Une commissaire déclare alors que l'idée de M. Jovanovitch-Berseth n'est pas applicable. On devrait alors imaginer un monument pour chaque crime contre l'humanité et ils sont nombreux...

Un commissaire déclare s'opposer à toute construction d'un mur du souvenir. Il rappelle que l'histoire est vaste et que, suivant cette idée, il serait également envisageable de construire un monument pour les victimes des arènes romaines dont le nombre s'élève à plusieurs dizaines de milliers durant l'époque des empereurs. Il ajoute que l'impérialisme américain a également fait de nombreuses victimes et il pense que c'est à la diplomatie de régler ces aspects. Il rappelle en outre que la Suisse est neutre et qu'une telle prise de position signifierait une perte de neutralité.

Une commissaire propose alors le dépôt de cette pétition sur le Bureau.

Une commissaire ajoute, que s'il était possible de chiffrer un pareil monument, il serait également envisageable de donner cet argent à Terre des Hommes.

Séance du 7 mai, discussion et vote

Les commissaires des différents groupes politiques ne souhaitant pas faire de débat sur la pétition, la commission passe au vote.

Elle passe donc au vote du dépôt de cette pétition sur le Bureau du Grand Conseil :

En faveur : 2 Ve, 3 S, 2 R, 3 L, 1 PDC

Non : 1 UDC

Abstention : 1 MCG

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le Bureau du Grand Conseil.

Pétition (1620)

pour la condamnation des « crimes » commis par les régimes communistes totalitaires

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux articles 29 et 11 des Constitutions fédérale et genevoise, en qualité de Citoyen, je vous adresse la présente pétition individuelle :

Comme il est tout à fait légitime de commémorer la Shoah par des cours spécifiques dans nos écoles publiques et d'honorer la mémoire des victimes du nazisme par des monuments contre l'oubli d'un crime contre l'humanité, je demande aux député-e-s du Grand Conseil de notre République et canton d'agender et de prévoir :

- Une résolution réclamant la condamnation internationale des « crimes » commis par les régimes communistes totalitaires. Crimes qui, au demeurant, perdurent encore ! Je soutiens que ces crimes n'ont pas été condamnés par la communauté internationale, contrairement à ceux commis au nom du nazisme.
- Il serait judicieux qu'à la place des Nations soit érigé un monument à la mémoire des plus de 80 millions de morts de cette autre folie idéologique du XX^e siècle. L'emplacement de ce mémorial, face au siège européen de l'ONU est tout à fait indiqué pour un tel acte de mémoire collective.

Ma démarche a pour origine un rapport soumis par le député suédois Göran Lindblad au Parlement européen : aucun débat n'a pas pu être mené à cause de l'hostilité de 15 partis communistes.

N.B. : 1 signature
M. Théodore Jovanovitch-Berseth
Rue Hoffmann 8
1202 Genève

Date de dépôt : 12 juin 2007

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Eric Leyvraz

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition pour la condamnation des crimes commis par les régimes communistes arrive dans un monde où les affaires commerciales prennent le pas de plus en plus sur l'éthique et le sens des réalités.

Le XX^e siècle restera, dans l'histoire de l'humanité, une période de folies idéologiques. Les théories les plus sanguinaires ont pu, à travers de nombreux gouvernements, s'exprimer dans toute leur horreur. Le communisme, avec ses cent millions de victimes estimées, et ce n'est pas fini, remporte de loin la palme du nombre de morts.

Pas d'excuses des bourreaux ou de leurs descendants. Des régimes communistes en place avec lesquels on commerce ou on discute. Des partis, dans des pays démocratiques, qui continuent de prôner les idées marxistes, sans honte ou malaise, des partis et leurs chefs stipendiés pendant des années par les bourreaux soviétiques et qui se permettent encore de donner des leçons aux autres. Des intellectuels qui stigmatisent le comportement de leur pays pour ses actions passées (recherches sur les liens avec l'Afrique du Sud, par exemple) et qui se vantent de leur amitié avec les dirigeants cubains ; certains même passaient leurs vacances chez le Génie des Carpates ! La population jette-t-elle l'opprobre sur ces gens ? Non, c'est l'amnésie, l'occultation des réalités. Je n'ose penser à une personne qui, et ce ne serait en toute logique pas plus terrible, afficherait avec fierté ses liens avec Pinochet ou le régime de l'apartheid et reconnaîtrait avoir reçu de l'argent de ces derniers ; le mot traître serait encore trop faible !

Oui, le monde démocratique a montré sa lâcheté, son aveuglement, ses intellectuels rouges n'ont, pour la plupart, jamais fait leur mea culpa et ont été complices de ces régimes communistes, entraînant derrière eux toute une jeunesse, les idiots utiles comme les appelait Lénine, prolongeant ainsi la vie

de ces tyrannies aux économies exsangues et les souffrances des peuples soumis, avec des retards dans tous les domaines, à part l'armement.

Après la Seconde Guerre mondiale, les envolées lyriques de certains journaux, alors que l'on connaissait parfaitement la situation en URSS (affaire Litvchenko), les procès truqués, les camps et l'enfermement dans les asiles psychiatriques, donnent la nausée. Exemples 1956, la Voix Ouvrière : « Vive l'Union soviétique, porte-drapeau dans la lutte pour la paix ! » ou : « les peuples de l'URSS vont marcher sur le chemin du communisme, en peuples libres et maîtres de leur avenir, un avenir de paix, de travail et de joie de vivre »... Et ce n'est pas mieux en 1968 ! La caution morale apportée à ces régimes par des savants comme le prix Nobel Joliot-Curie ou d'écrivains comme Sartre défient l'entendement. Pendant les années 60, L'intelligentsia occidentale se ballade avec le petit livre rouge de Mao, dictateur le plus terrible du siècle ; quelle vision, quelle ouverture d'esprit, et chez nous elle reste fière de cela. Ah ! comme ils sont écœurants quand ils parlent de leur passé, nos **REP (révolutionnaires en pantoufles)**, car bien entendu il sont restés courageusement dans « l'enfer capitaliste suisse », refusant de voir la vérité en face, s'enfonçant dans leur erreurs, car ils ont raison et c'est l'Histoire qui a tort.

Certains pays cependant commencent enfin à se réveiller et sauvent l'honneur du camp occidental. Le 10 mai 2007, le Parlement allemand a passé une résolution condamnant le système de camps de travaux forcés du régime communiste chinois; David Kilgour, membre du parlement canadien, a écrit à Jacques Rogge, président du CIO (lieu des jeux 2008) et Pascal Clément, alors ministre français de la justice, a condamné les trafics d'organes .

Mais il serait juste aussi que notre pays, d'une manière ou d'une autre, condamne en bloc les exactions commises par ces régimes, nous les rois de l'**IGV (indignation à géométrie variable)**, prêts à vendre notre âme pour commercer avec la Chine, mais au premier rang quand il s'agit de juger des ressortissants de pays sans danger pour nous (voir le Tribunal International).

Alors si nous condamnons, à juste titre, les crimes nazis et interdisions ses représentations, comment pouvons-nous accepter qu'il se vende des t-shirts à l'effigie de Mao ? Si nos journaux condamnent Pinochet et ses milliers de crimes, pourquoi si peu sur les millions de morts chinois du communisme ? Un Chinois vaut-il moins qu'un Sud-Américain ? Et les atrocités soviétiques ?

Un peu de respect pour toutes ces victimes, s'il vous plaît !, et pour les Tibétains, et pour les Cambodgiens, et pour les Vietnamiens premiers boat-

people, et pour le peuple nordcoréen, et pour les générations sacrifiées d'Europe de l'Est, et les assassinés du Sentier Lumineux maoïste, et les Ethiopiens, et hélas ! etc...

Ne pas condamner tout cela : un véritable scandale moral.

Un lieu de mémoire pour ces sacrifiés : un devoir.

Pour toutes ces raisons, M^{mes} et M. les députés, je vous encourage à ne pas suivre la Commission des pétitions dans sa décision de déposer cette motion sur le bureau du Grand Conseil, mais plutôt de la renvoyer avec détermination au Conseil d'Etat.